



**FICHE A RENVOYER A**  
 SNFOLC 93 boulevard de Suisse, 31200 TOULOUSE ou [snfolc.toulouse@gmail.com](mailto:snfolc.toulouse@gmail.com)  
 (site académique : [www.snfolctoulouse.com](http://www.snfolctoulouse.com))  
 Lignes directes : ☎ 05.61.47.91.91 -- 📞 06.77.16.41.54 - )

**Fiche de suivi avancement hors classe : Certifié  CPE  PEPS  CEPS**

NOM : _____	Prénom: _____	<b>Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL</b> <i>"Je souhaite recevoir du SN-FO-LC toutes les informations qu'il juge en rapport avec le déroulement de ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant."</i> <b>Date :</b> <b>Signature :</b>
NOM de jeune fille : _____	Date de naissance : ____/____/____	
Adresse: _____		
Code Postal : _____	Ville: _____	
Courriel: _____		
fixe : _____	port: _____	
Établissement d'affectation : _____		
Établissement de rattachement (pour les TZR) : _____		
Discipline enseignée : _____		
Echelon au 31-8-2016 : _____ - depuis le : ____/____/____ (date du dernier changement d'échelon) - obtenu au : Grand Choix <input type="checkbox"/> Choix <input type="checkbox"/> Ancienneté <input type="checkbox"/>		

Dans chaque petit tableau placez le nombre de points (ne pas compléter la deuxième colonne)

**► Notation (100 points)**

Note pédagogique - sauf CPE - au 31 août 2015 Date de la note \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Note administrative – sauf CPE - au 31 août 2015 :

Note globale (au 31 août 2015) :

♦CPE : note sur 20 x5    ♦Enseignants du supérieur : note sur 100

**► Parcours de carrière (50 points maximum )**

Passage au 11ème échelon au Choix ou au Grand Choix (50 points)

Passage 11ème échelon à l'Ancienneté : si au moins 2 avis « satisfaisant ((50 points)

Passage au 10ème échelon au Choix ou au Grand Choix (10 points)


**► Eléments de Gestion des Ressources Humaines Académiques Attention les bonifications ci-dessous ne peuvent être acquises avec un avis "implication" et/ou "engagement et efficacité" faibles**

Fonction spécifique de chef de travaux (bonif. 5 points) – Profs EPS et CPE non concernés.

Affectation actuelle en REP+ : 1 à 2 ans = 5 pts /3 et 4 ans = 10 pts / 5 ans et plus = 15 pts, Points non cumulables.

Affectation actuelle en établissements anciennement ECLAIR et/ou politique de la ville et affectation en SEGPA et EREA , Certifiés : 5 points pour 4 ans ,10 pts pour 5 ans ou plus

Affectation ancienne en établissements (Zone Sensible & Violence / ZEP / ECLAIR) ou affectation en SEGPA et EREA = 5 points sous réserve de justification de cette affectation - non cumulables.

Attention pour en bénéficier il faut avoir envoyé **avant le 2 mai** les pièces justificatives à la DPE1.


**► Valeur et investissement professionnels (50 points maximum) - AVIS :**

Du chef d'établissement →implication			Du corps d'inspection - →engagement et efficacité			Total		
- exceptionnelle (25 points)			- exceptionnelles (25 points)					
-forte (15 points)			-fortes (15 points)					
-satisfaisante (10 points)			-satisfaisantes (10 points)					
-faible (0 points)			-faibles (0 points)					
-sans objet (0 points)			-sans objet (0 points)					
<b>TOTAL General</b>								